



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2004
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-sixième session

1^{er}-4 mars 2005

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités non classées par domaine : classifications
économiques et sociales internationales**

Classifications économiques et sociales internationales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-cinquième session¹, le présent rapport expose la suite donnée depuis cette session aux recommandations de la Commission visant les classifications statistiques internationales. Il lui est présenté pour information.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24)*, chap. I, sect. A, par. 1.

* E/CN.3/2005/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Recommandations visant les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa trente-cinquième session	1	3
II. Activités répondant à ce qu'a demandé la Commission	2-25	4
A. État d'avancement de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)	2-6	4
B. État d'avancement de la révision de la Classification centrale de produits	7-9	4
C. État d'avancement de la révision de la Classification internationale type des professions	10-15	5
D. État d'avancement de la révision de la Classification type pour le commerce international	16-17	6
E. État d'avancement de la révision de la classification de la balance des paiements et de la Classification élargie des services de la balance des paiements	18-19	6
F. État d'avancement de la révision des classifications de l'agriculture	20-25	7

I. Recommandations visant les classifications internationales formulées par la Commission de statistique à sa trente-cinquième session

1. À sa trente-cinquième session, tenue du 2 au 5 mars 2004, la Commission de statistique¹ :

a) A salué le travail accompli pour la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et celle de la Classification centrale de produits (CPC) par la Division de statistique, le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales et son sous-groupe technique;

b) A approuvé les recommandations du Groupe d'experts telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général, y compris la structure générale de la CITI comme base pour le travail de détail;

c) A noté les préoccupations exprimées par certaines délégations qui jugent nécessaire la continuation des travaux du Groupe d'experts;

d) A approuvé le travail entrepris pour garantir une cohérence entre la CITI et la Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes (NACE), y compris la solution de compromis visant les activités de réparation;

e) A appuyé la proposition tendant à faire élaborer un niveau supplémentaire d'agrégation de la CITI en conjonction avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale;

f) A pris note de ce que fait l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de piloter les travaux de classification des activités et des produits agricoles, concourant ainsi à la révision de la CITI et de la CPC;

g) A accepté le plan de travail envisagé pour la révision de la CITI et de la CPC, y compris le projet de consulter à cette fin les organisations nationales, internationales et régionales;

h) A pris note du fait que l'OIT projetait de réviser la Classification internationale type des professions (CITP) d'ici à 2007, et pour cela de créer d'ici à juin 2004 un groupe technique d'experts qui serait en rapport avec le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales de l'ONU;

i) S'est associée aux conclusions de l'Équipe spéciale du commerce international de marchandises, qui préconisait de préparer pour 2007 la quatrième révision de la Classification type pour le commerce international (CTCI).

II. Activités répondant à ce qu'a demandé la Commission

A. État d'avancement de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)

2. La révision de la CITI avance en conformité avec le plan de travail présenté à la Commission de statistique à sa trente-cinquième session.

3. Selon les recommandations formulées par la Commission à sa trente-cinquième session, et celles qu'avait avancées le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, un premier projet complet de la CITI Rév.4 a été mis au point, comprenant l'ensemble de la structure détaillée et les notes explicatives de la classification révisée. Le projet a été diffusé en mai 2004 aux bureaux nationaux de statistique de tous les pays et des institutions internationales intéressées, à qui il a été demandé de faire parvenir leurs observations avant le 15 novembre 2004. Le questionnaire correspondant est disponible sur le site Web des classifications de la Division de statistique de l'ONU.

4. Les premières réponses au questionnaire arrivent au moment où l'on rédige le présent rapport. On les récapitulera dans un document de séance qui sera soumis à la Commission de statistique en mars 2005, et où il pourra y avoir des points à débattre si des instructions de la Commission sont nécessaires avant la prochaine étape de la révision, qui consistera à mettre au point une version révisée de la classification à soumettre à l'examen du Groupe d'experts à sa prochaine réunion (juin-juillet 2005).

5. La Division de statistique de l'ONU a organisé deux ateliers sur la révision de la CITI et celle de la Classification centrale de produits (CPC), en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Commission économique pour l'Europe (CEE), à l'intention des pays des deux régions correspondantes. Les pays ont pu s'y informer dans le détail des modifications qu'il est prévu d'apporter aux deux classifications, et formuler des observations représentant leur concours au processus de révision.

6. Le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale se penchera sur des structures d'agrégation limitées de la CITI utilisables pour les comptes nationaux. Au moment où l'on rédigeait le présent rapport, aucune recommandation définitive n'avait été avancée.

B. État d'avancement de la révision de la Classification centrale de produits

7. Comme prévu dans le programme de travail approuvé par le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, présenté à la Commission de statistique à sa trente-cinquième session, la révision de la Classification centrale de produits (CPC) suivra celle de la CITI à six mois environ d'intervalle, ce qui permettra de répartir convenablement les produits correspondant aux branches d'activités nouvelles ajoutées à la CITI.

8. Un questionnaire consacré à la révision de la CPC a été adressé en juillet 2004 à tous les pays et institutions internationales intéressées, à qui il était demandé

d'envoyer leurs réponses avant octobre 2004. On y demandait des observations sur des questions d'orientation générale de la CPC, rappelant les propositions formulées sur certains aspects de la CPC, et demandant de nouvelles propositions de modifications. Le questionnaire est disponible sur le site Web des classifications de la Division de statistique de l'ONU.

9. Le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts a tenu, en octobre 2004, une réunion consacrée exclusivement à la révision de la CPC. Il a examiné les réponses au questionnaire et les propositions nouvelles, puis débattu de modifications visant plusieurs catégories de la CPC, et avancé des recommandations. On met au point à partir de ce travail un projet complet de CPC Version 2. Une fois achevée, cette version sera diffusée aux pays et aux institutions afin d'être débattue, de même que la version révisée de la CITI, au début de 2005.

C. État d'avancement de la révision de la Classification internationale type des professions

10. On a commencé la mise à jour de la Classification internationale type des professions (CITP-88)² en janvier 2004. Il ne s'agit d'y apporter que des modifications modestes, surtout aux niveaux détaillés de la structure, en ajoutant de nouvelles catégories d'emplois, en supprimant ou fusionnant des catégories qu'il n'y a plus lieu de classer à part, et en perfectionnant les définitions pour certains groupes. Il n'y aura donc pas de modifications des principes fondamentaux qui président au choix des unités et des variables de classification, pas plus que des critères de similarité, ni de la structure hiérarchique des 10 grands groupes du premier niveau de nomenclature. La version mise à jour, qui sera désignée par le sigle CITP-08, devrait être disponible à la fin de 2007, comme la Commission de statistique l'a recommandé à sa trente-quatrième session, en mars 2003.

11. Dans le cadre de la mise à jour de la CITP-88, on a ouvert un site Web qui renseigne sur la CITP-88, la CITP-68 et la CITP-58, ainsi que plus généralement sur les classifications professionnelles, à l'adresse <<http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>>.

12. Un questionnaire a été adressé en septembre 2004 à tous les pays, par l'intermédiaire du bureau national de statistique, du ministère du travail, et, lorsqu'on avait les coordonnées d'une personne chargée de la liaison, des instituts de formation professionnelle, des syndicats patronaux et des organisations de travailleurs. Il permettra d'obtenir du maximum de pays des renseignements sur plusieurs aspects théoriques de la classification, ainsi que sur le traitement de groupes professionnels déterminés. Il a aussi pour but de solliciter des recommandations concrètes de nouveaux groupes professionnels à introduire dans la classification, et d'améliorations à apporter à la définition de groupes y figurant déjà. Le questionnaire est affiché (en français) à l'adresse <<http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/isco88/quest.htm>>.

13. Les réponses à ce questionnaire, une fois analysées, fourniront la base des débats de la prochaine réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, dont on compte qu'il formulera des instructions générales pour la mise à jour, et des recommandations concrètes concernant des catégories professionnelles déterminées.

14. On pourra aussi obtenir les réactions des pays de manière plus dynamique grâce à des débats sur le Web, qui seront axés sur les problèmes mis en évidence par les réponses au questionnaire, appelant un complément de réflexion, ainsi que sur tout autre problème qui apparaîtrait au cours de ces débats, qui commenceront en 2005 et se poursuivront jusqu'en 2007.

15. Un deuxième questionnaire, qui sera diffusé à la fin de 2006, aura pour objet de recueillir des vues sur les domaines nouveaux qu'aura pu cerner le Groupe d'experts, par les débats sur le Web ou les réponses au premier questionnaire. Il servira aussi à consulter les interrogés sur les aspects déjà évoqués dans le questionnaire précédent sur lesquels l'accord général ne se serait pas fait. Une fois analysées, les réponses à ce deuxième questionnaire formeront la base des débats de la Réunion tripartite des experts des statistiques du travail, que doit organiser l'Organisation internationale du Travail (OIT) à la fin de 2007. Les experts devraient à cette occasion adopter la CITP-08.

D. État d'avancement de la révision de la Classification type pour le commerce international

16. La Commission de statistique, à sa trente-cinquième session, s'est associée aux conclusions de l'Équipe spéciale interorganisations des statistiques du commerce international de marchandises, qui préconisait de préparer pour 2007 la quatrième révision de la Classification type pour le commerce international (CTCI, Rév.4), étant donné le nombre de modifications du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) qui se sont déjà accumulées et les nouvelles modifications au SH qui doivent prendre effet le 1^{er} janvier 2007. La Division de statistique de l'ONU a donc entamé le travail d'élaboration de la CTCI Rév.4.

17. La révision a été organisée comme suit. La Division de statistique de l'ONU établit en coopération avec les organisations internationales et les pays intéressés un projet de CITI Rév.4. La première version en sera soumise en mars 2005 à l'examen de l'Équipe spéciale interorganisations des statistiques du commerce international de marchandises. Une fois revu, le projet sera soumis pour examen aux pays et au Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales des Nations Unies. La Division de statistique de l'ONU apportera au texte les modifications voulues pour tenir compte des observations formulées, et le soumettra pour information à la Commission de statistique à sa trente-septième session. Enfin, la Division de statistique de l'ONU mettra au point le texte définitif de la CTCI Rév.4 avant le deuxième semestre de 2006, et le diffusera aux pays pour application.

E. État d'avancement de la révision de la classification de la balance des paiements et de la Classification élargie des services de la balance des paiements

18. La révision de la composante services du *Manuel de la balance des paiements* (5^e éd.)³ est réalisée en coordination avec celle de la Classification élargie des services de la balance des paiements par l'Équipe spéciale interorganisations des statistiques du commerce international de services. Les révisions se font en collaboration avec le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales des Nations Unies, qui

s'emploie à mieux aligner la Classification élargie des services de la balance des paiements et la CPC, de manière à faire correspondre les catégories au niveau du groupe (trois chiffres) de la CPC.

19. Il reste des écarts entre la CPC et la Classification élargie des services de la balance des paiements pour plusieurs entrées : produits informatiques, négoce international, assurance, services fournis ou reçus par les administrations publiques, réparation de biens, biens à traiter, et élément voyage de la balance des paiements. Le Sous-Groupe technique continue à travailler sur tous ces éléments, de même que l'Équipe spéciale interorganisations des statistiques du commerce international de services et d'autres groupes d'experts; les résultats de ce travail, du fait qu'ils retentiront sur la révision de la balance des paiements, seront présentés au cours de la réunion de 2005 du Comité d'experts de la balance des paiements du Fonds monétaire international.

F. État d'avancement de la révision des classifications de l'agriculture

20. À sa trente-cinquième session (2-5 mars 2004), la Commission de statistique a appuyé les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue de piloter les travaux consacrés aux classifications des activités et des produits de l'agriculture, et de revoir ensuite la structure proposée actuellement pour la CITI et la CPC. L'application de ces deux classifications aux statistiques de l'agriculture devrait se trouver améliorée par cette coopération étroite et ces consultations entre la FAO et le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales des Nations Unies et son sous-groupe technique.

21. Une Équipe spéciale des classifications, constituée au milieu de 2004 au sein de la Division de statistique de la FAO, est chargée d'examiner les classifications internationales (CITI, CPC, CTCI/HS), les budgets-temps, les recensements, les professions et l'emploi, les ressources, et les systèmes de classifications géographiques et de pays, surtout en ce qui concerne l'agriculture, ainsi que la liste des produits utilisée en interne par la Division de statistique de la FAO.

22. Le Groupe d'experts des classifications (CPC et CITI) concernant l'agriculture de la FAO s'est réuni au siège de la FAO en août 2004, avec quelque 30 experts appartenant ou non à l'Organisation, afin d'examiner les besoins, les applications et les impératifs correspondants en matière de classifications de l'agriculture, le but étant de formuler pour la CPC et la CITI des changements à proposer afin qu'elles se prêtent mieux aux statistiques agricoles.

23. À l'occasion de la constitution de la base de données FAOSTAT 2, une nouvelle liste de produits agricoles a été dressée, comprenant environ 600 produits de base, correspondant pour l'essentiel à 2 020 produits du Système harmonisé. Une liste de 115 entrées agrégées de produits alimentaires a été constituée en outre pour la compilation des bilans alimentaires et des comptes d'offre et d'utilisation. Ces entrées sont équivalentes au SH. D'autres produits à ajouter à la CPC sont des produits agricoles soit faisant l'objet d'un commerce transfrontières mais n'ayant guère d'importance monétaire, soit destinés principalement à la consommation intérieure, qui sont importants du point de vue de la production, la distribution et la consommation. Les propositions de la FAO découlent aussi du souci de tenir compte

des contenus nutritionnels, sous l'angle de la lutte contre la faim et la sous-alimentation. La FAO a préparé des propositions pour la CITI Rév.4 et la CPC Version 2.0 et les a présentées aux réunions du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales des Nations Unies et de son sous-groupe technique.

24. La FAO continuera à travailler sur les classifications économiques et sociales visant l'agriculture afin de perfectionner ses propositions et de veiller à ce qu'elles soient bien intégrées aux prochaines versions de la CPC et de la CITI. Elle poursuivra aussi ses travaux sur les classifications portant sur d'autres domaines, tels que sur les budgets-temps, les professions/l'emploi, les ressources, et la Classification type pour le commerce international.

25. La FAO pilotera aussi les efforts consacrés à la définition d'un compte satellite ou d'un agrégat différent de la CITI en vue de la collecte de données statistiques et de l'analyse des politiques visant le développement agricole et rural.

Notes

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24), chap. V, sect. B, par. 4.*

² Genève, Bureau international du Travail, 1990.

³ Washington, Fonds monétaire international, 1993.